

Monsieur Jean-Claude Marin
Direction des Affaires Criminelles et des Grâces
Ministère de la Justice
13, place Vendôme
75042 Paris Cedex 01

Toulouse, le 17 septembre 2004

Monsieur le Directeur,

Objet :
Affaire des disparus de Mourmelon

Référence :
GD/17092004-1

Copies :
Monsieur Jean-Christophe MULLER
Madame Myriam QUEMENER
(sans pièces jointes)

J'accuse réception de votre courrier daté du 23 juillet 2004 concernant l'affaire des disparus de Mourmelon.

J'ai été extrêmement surpris et déçu de recevoir, plus de neuf mois après les faits, une lettre m'informant que Pierre Chanal s'est bien suicidé et qu'aucune faute n'a été commise par l'administration pénitentiaire dans la « gestion du détenu ». La réponse de votre collègue du secrétariat d'état aux droits des victimes reprend presque exactement les mêmes termes.


De mon point de vue, ce n'est pas ce qu'on peut appeler une information nouvelle. Votre lettre ne fait même pas allusion aux requêtes que j'ai formulées, depuis octobre 2003, par courrier avec plusieurs relances (voir pièces jointes) et à l'occasion d'un entretien avec Monsieur Jean-Christophe Müller.

Pour préciser ma demande, je confirme que je ne souhaite pas actuellement une réouverture de la procédure judiciaire concernant Pierre Chanal mais une enquête sur les défaillances et les fautes de l'institution judiciaire tout au long de l'enquête et de l'instruction de l'affaire des disparus de Mourmelon.

Je reformule cette requête et je souhaite avoir une réponse positive ou un refus motivé. Un député qui soutient ma démarche m'a récemment écrit : *« En cas de doute sur l'action de la justice, et seulement s'il y a des griefs précis, sérieux et étayés, le garde des sceaux peut saisir le Conseil supérieur de la magistrature. C'est même alors un devoir de le faire. »*

Il y a de toute évidence suffisamment d'éléments factuels et d'anomalies dans la procédure pour justifier une telle démarche. J'ai moi-même pris le temps de les répertorier et je me permets de vous inviter à consulter les éléments dont j'ai connaissance sur le site internet que j'ai mis en place (www.disparusdemourmelon.org).

En espérant une réponse de votre part, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.



Pièces jointes :
Copie de courriers adressés depuis octobre 2003 et restés sans réponse.

Gil DENIS
Frère de Patrice DENIS, disparu en août 1985